Département des Bouches du Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

JOUQUES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune de Jouques

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des membres			
Afférents au Conseil	En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
26	26	15	19

Séance du jeudi 30 janvier 2025 à 19h00

Date de la convocation : 24 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trente janvier à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de JOUQUES a été assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GARCIN Éric.

Etaient présents : M. CHERICI, Mme TORCOL, M. OZIEMBLOWSKI, Mme JOUVIN, M. BERTRAND, Mme DE LAURADOUR, M. NOBLE, Mme ROYO, M. RENAULT, Mme MOUTON-PLOUHINEC, Mme SENANTE, M. CARRERE, M. GORRIS, Mme BONNIEL,
Bons de pouvoir : M. RADAKOVITCH à Mme SENANTE, Mme AUSTRUY à M. GARCIN, M. LEBRE à M. BERTRAND, M. BRUNET à M. GORRIS,
Etaient absentes excusées : Mme MONDEJAR, Mme BADROUILLARD, Mme SANTACROCE,
Etaient absents : Mme REICHLIN, M. GUERN, M. BOMO, M. ALLANCHE,

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles OZIEMBLOWSKI,

N°6_DEL_2025 OBJET : Délibération portant opération de désherbage à la Bibliothèque municipale

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit par le biais de l'opération de désherbage, d'éliminer des collections de la Bibliothèque Municipale, un certain nombre d'ouvrages trop vieux.
Le désherbage permet :
. De gagner de la place en éliminant des livres obsolètes, qui masquent les nouveaux achats,
. De gagner du temps pour trouver un livre parmi les rayonnages,
. Et d'avoir une meilleure image de la bibliothèque, une bibliothèque vivante, avec des documents dont les informations sont fiables et actualisées.

Il est proposé que les documents désherbés soient cédés gratuitement à l'Association des Parents d'Elèves de Jouques, au Collectif de Bibliothécaires et Intervenants en Action Culturelle d'Aix-en-Provence (COBIAC), à l'Etablissement public départemental Louis Philibert du Puy-Sainte-Réparade et à la société AMMAREAL qui pourront les revendre pour financer leurs projets.

LE CONSEIL MUNICIPAL, *ayant entendu l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré,* ***à l'unanimité,***

ARTICLE 1 :

AUTORISE l'agent chargé de la bibliothèque municipale à sortir les documents de l'inventaire,

ARTICLE 2 :

APPROUVE la liste de suppression des ouvrages de la Bibliothèque municipale, compte tenu de leur caractère vétuste, voire périmé,

REÇU EN PREFECTURE
le 31/01/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-013-211300488-20250130-6_DEL_2025-

ARTICLE 3 :

DONNE son accord pour que ces documents soient cédés à titre gratuit à :
. l'Association des Parents d'Elèves (APE),
. au Collectif de Bibliothécaires et Intervenants en Action Culturelle d'Aix-en-Provence (COBIAC),
. à l'EPD Louis Philibert,
. et à la société AMMAREAL.

Ainsi délibéré à Jouques les jour, mois et an susdits, le 30 janvier 2025
Suivent les signatures,

Le Secrétaire de Séance — Le Maire

Jean-Charles OZIEMBLOWSKI — Eric GARCIN

Le Maire :
- certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le **06/02/2025.**
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter du jour de la publication ou de la notification, soit par voie postale, soit par voie électronique sur l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 31/01/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-013-211300488-20250130-6_DEL_2025-